

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice 19

Présents 14

Votants 19

**Date de convocation
14/10/2024**

**Date d'affichage
14/10/2024**

Objet : Demande de
subvention au titre
des CTD 2025 –
extension
ALSH/DOJO 2eme
tranche

Délibération n° 2024DEL040

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC**

Séance publique du 22 octobre 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes, BAYLE, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, DUPIN, FERNANDES, GUITARD, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Claire MOURNETAS, procuration donnée à Nathalie COIGNAC

Maryvonne COMES, procuration donnée à Jean-Pierre CHAZELAS

Claude GOURINCHAS procuration donnée à Caroline BOURGER

Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE

Martine FOURGEAUD procuration donnée à Nicole DUPIN

Nicole BAYLE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre des CTD 2025 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des travaux d'extension de l'ALSH, de la construction d'un dojo et de la pose de panneaux photovoltaïques. L'architecte en charge du marché nous propose un avant-projet définitif pour les travaux répartis comme suit :

<u>PROJET</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant subvention demandée</u>
Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'ALSH – avenue Saint Eloi	46 000€	9 200 € soit 20%
Extension de l'ALSH – avenue Saint Eloi - 2eme tranche	910 000€	136 500 € soit 15%
Habillage pierre	7000€	1 050€ 15%
Régulation système CVC	15 000€	2 250€ 15%
Modification système ouverture	3000€	450€ 15%
Provisions pour imprévus	86 000€	12 900€ 15%
Installation d'un dojo – avenue Saint Eloi – 2eme tranche	739 000€	147 800 € soit 20%
Honoraires MO SPIRALE	168 400€	33 680 € soit 20%

Frais d'études préalables – frais annexes et frais d'ingénierie annexes	56 451€	11 290.20€ soit 20%
TOTAL	2 030 851 €	355 120.20 € soit 17.49 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :
Déposer un dossier au titre des CTD 2025 selon les montants prévus dans le tableau ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et la publication le



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT